

**Compte Rendu sommaire de la séance du
COMITE SYNDICAL du 07 décembre 2023**

Date de la convocation et affichage : 30 -11-2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 7 décembre, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des réunions de la Maison de la Mobilité, sous la présidence de M. Damien BUZZI, Président.

Sont présents : *Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET et M. Eric BOURBIGOT ; *Blennes* : Mme Stéphanie PRISE ; *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : Mme Martine PRE et M. Philippe SMORAG ; *Chevry en Sereine* : Mme Muriel PLANADE ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU et M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER ; *Esmans* : M. Robert DEVAUX et M. Jean-Jacques BERNARD ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC et M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : M. Jean-Claude GALLOIS et M. Jean RIFFAUD ; *Marolles-sur-Seine* : Mme Michèle HONDERLIK et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT et M. Ertan BELEK ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES et M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES et M. Daniel YHUEL ; *Saint Germain Laval* : M. Christophe FAGIS ; *Salins* : Mme Lydia BRUN et M. Jacky PEPIN ; *Thoury-Férottes* : M. Pascal MARTINEZ ; *Varennes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés : *Chevry en Sereine* : M. Didier FOURDRAIN ; *Diant* : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ; *Echouboulains* : Mme Marie-Christine RAMARE ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE et M. Sébastien BORG ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : *Blennes* : M. Laurent YONNET ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie PRISE ; Mme Djamila AMOUR-BARRAULT ayant donné pouvoir à M. Pascal MARTINEZ.

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Nomination du secrétaire de séance
- ✓ Approbation du compte rendu du 28 juin 2023
- ✓ Décisions prises par le Président
- ✓ Approbation du rapport d'activité du SITCOME 2022
- ✓ 2023-395 Provisions pour risques dossier SITCOME
- ✓ 2023-396 Créances douteuses dossier SIYONNE
- ✓ 2023-397 Renouvellement de la réserve de trésorerie
- ✓ 2023-398 Prime d'ajustement du pouvoir d'achat
- ✓ 2023-399 Budget supplémentaire SIYONNE
- ✓ 2023-400 Budget supplémentaire SITCOME
- ✓ 2023-401 Passage au 01/01/2024 à la nomenclature M57
- ✓ 2023-402 Adoption du règlement Budgétaire et financier
- ✓ 2023-403 Autorisation donnée au Président de pouvoir investir début 2024 à hauteur de 25% du budget 2023
- ✓ 2023-404 Modification des statuts
- ✓ Suivi des services et réseaux sociaux
- ✓ Questions diverses

Afférents au comité syndical : 42

Présents 31

Pouvoirs 2

Le quorum est atteint avec 31 présents.

Les documents ont été transmis dans leur intégralité à l'ensemble des élus titulaires, dans le cadre de la convocation.

M. Alain DEMELUN est nommé secrétaire de séance.

Le Président présente les dossiers et autres documents détaillés qu'il a été amené à signer dans le cadre de ses délégations de pouvoirs.

Le rapport d'activité 2022 transmis le 1^{er} décembre 2023 à l'ensemble des élus est adopté à l'unanimité.

Certains élus demandent que la délibération concernant les statuts soit votée, en amont des autres délibérations.

2023-404 Modifications des statuts du SITCOME

L'assemblée délibérante décide à la majorité absolue

De modifier les Statuts du Syndicat de la manière ci-dessous annexée présentée,

- ✓ à l'article 1, incorporant la commune de Voulx qui conventionne avec le SITCOME
- ✓ à l'article 2.1, 1^{er} et 2^{ème} alinéa avec la suppression du nom commercial « SiYonne » et de la notion d'Autorité Organisatrice des Transports que seul IDFM représente
- ✓ à l'article 6, deuxième tiret indiquant « un ou plusieurs Vice-présidents »
- ✓ à l'article 12 en y incorporant plusieurs modifications du calcul des contributions membres, ainsi que la réserve de trésorerie
- ✓ A l'article 13 avec la suppression du dernier paragraphe

D'adresser ampliation de la présente délibération aux Maires de chacune des communes syndiquées, conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nb de votes « pour » : 27

Nb de votes « contre » : 5 (Montereau F-Y : 2 ; La Grande Paroisse : 2 et Salins : 1)

Nb d'Abstentions : 1 (Salins)

2023-395 PROVISION pour RISQUES – Budget Supplémentaire 2023 SITCOME

Considérant la requête déposée au Tribunal Administratif de Melun par la ville de Montereau-Fault-Yonne concernant la contestation du titre exécutoire émis par le SITCOME pour la cotisation 2023 de la commune,

L'assemblée délibérante décide à la majorité absolue

D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre d'une provision pour risques, à hauteur de 166 200€ à l'article 6815,

Dit que les dites sommes sont prévues au budget supplémentaire principal SITCOME 2023

Autorise le Président à signer tous documents ou actes aux effets ci-dessus.

Nb de votes « pour » : 25

Nb de votes « contre » : 4 (Salins + La Grande Paroisse)

Nb d'Abstentions : 4 (Blennes + Montereau F-Y)

2023-396 Créances douteuses et Admission en non-valeur- dossier comptable 33601- « Cartes SiYonne »

L'assemblée délibérante décide à la majorité absolue

D'accepter cette dépense au Budget annexe « Cartes SiYonne » pour la somme de 1 724.56€ en admission en non-valeur de produits irrécouvrables – dossier comptable 33601 – SIYONNE,

D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Nb de votes « pour » : 31

Nb de votes « contre » : 1 (Salins)

Nb d'Abstentions : 1 (La Grande Paroisse)

2023-397 Mise en place d'une ligne de trésorerie interactive jusqu'en novembre 2024

L'assemblée délibérante décide à la majorité absolue

D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre et concernant la ligne de réserve de trésorerie, aux conditions mentionnées.

Nb de votes « pour » : 26

Nb de votes « contre » : 5 (Blennes : 2 ; LGP : 2 ; Salins : 1)

N'ont pas pris part au vote : 2 (Montereau F-Y)

2023- 398 Institution de la prime exceptionnelle distribuée aux agents pour ajustement du pouvoir d'achat

L'assemblée délibérante décide à la majorité absolue

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents et actes se rapportant à la mise en place et à l'attribution de la prime exceptionnelle distribuée aux agents pour ajustement du pouvoir d'achat,

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits aux Budgets 2023.

Nb de votes « pour » : 31

Nb d'Abstentions : 2 (La Grande Paroisse)

2023-399 Budget supplémentaire SiYonne 2023

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité

D'arrêter le Budget Annexe Supplémentaire 2023,

Qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes en section de fonctionnement pour 106 233,42 € et en section d'investissement pour 108 674,52 €.

Nb de votes « pour » : 33

2023-400 Budget supplémentaire SITCOME 2023

L'assemblée délibérante décide à la majorité absolue

D'arrêter le Budget Principal Supplémentaire « SITCOME » 2023,

Qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement pour 317 852,70 € et en section d'investissement pour 538 400€.

Nb de votes « pour » : 29

Nb de votes « contre » : 2 (Montereau F-Y)

Nb d'Abstentions : 2 (La Grande Paroisse)

2023-401 Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 sur le dossier comptable SITCOME (33600)

L'assemblée délibérante décide à la majorité absolue

D'autoriser par conséquent, le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Précise que la norme comptable M57 s'appliquera uniquement au budget principal SITCOME (33600) géré actuellement en M14.

Nb de votes « pour » : 30

Nb de votes « contre » : 2 (Montereau F-Y)

Nb d'Abstentions : 1 (La Grande Paroisse)

2023-402 Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

L'assemblée délibérante décide à la majorité absolue

D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2024.

D'autoriser par conséquent, le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à cette adoption du présent règlement et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nb de votes « pour » : 29

Nb d'Abstentions : 4 (Montereau F-Y + La Grande Paroisse)

2023-403 Autorisation donnée au Président d'investir en 2024 à hauteur de 25% des investissements du budget 2023, avant le vote du budget primitif 2024

L'assemblée délibérante décide à la majorité absolue

D'autoriser Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2024, à hauteur des sommes ci-dessus proposées

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents ou actes aux effets ci-dessus.

Nb de votes « pour » : 29

Nb de votes « contre » : 4 (La Grande Paroisse + Montereau F-Y)

Le comité syndical est clos à 20h30.

Monsieur le Secrétaire de séance
M. Alain DEMELUN

Monsieur Le Président
M. Damien BUZZI